



## Frais et taxes liés à une vente

-----  
Par Jersoa

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un terrain. Quand je l'ai acheté en 2010 (20 000 euros) il était non constructible. Depuis il est passé constructible. On m'a fait une proposition d'achat (185000euros) mais je n'arrive pas à trouver quels sont les frais et taxes que je vais avoir à payer et si tout est déduit au moment de la signature chez notaire où si je dois aussi le mentionner sur la déclaration des impôts.

Merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Les frais et taxes liés à la vente sont à la charge de l'acquéreur.

Vous serez redevables de la taxe sur la plus-value immobilière expliquée ici :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10864]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10864  
[/url].

Vous avez droit à un abattement lié à la durée de détention de 14 ans. Le notaire calculera la taxe et la versera directement aux impôts. Vous recevrez le solde restant.

Il faudra mentionner cette vente sur votre déclaration de revenus 2024, mais ceci n'ajoutera pas d'impôts supplémentaires.

-----  
Par Jersoa

Merci beaucoup pour votre réponse.